

# Procès - Verbal



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni salle des Mariages, sur la convocation adressée le 30 mars 2023, conformément à l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales.

**Conseil municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)**  
**L'assemblée accepte que la séance soit enregistrée.**

**Membres présents :**

**M. GOULOIS** Bernard, Maire – **Mme SANCHEZ** Caroline – **M. GOEMINNE** Thierry – **Mme JUDE** Elisabeth – **M. WOSKALO** Christophe – **M. GUENEZ** Frédéric - **Mme KRZYKALA** Peggy – **M. POL** Christian – **M. WATTIAUX** Bernard – **M. BLASSEL** Serge – **Mme AUBERT** Emmanuelle – **Mme BONHOMME** Thérèse – **M. BELFER** Alain – **M. ROBILLIART** Frédéric – **Mme HAMEG** Sylvie - **Mme DULIEU** Nadège – **Mme DELPIERRE** Marie-Claire – **M BRICOUT** Nicolas - **Mme DUEZ** Juliette - **M. DOUTRELANT** Christophe - **M WILLEMOT** Xavier - **M. CZUPRYNA** Yaël - **Mme HUREZ BEAUCHAMPS** Caroline – **Mme OBAA ABENA** Rose -- **M SAMAIN** Etienne

---

**Membres excusés et représentés :** **Mme BOCQUILLION** Nathalie (pouvoir à Mme DUEZ Juliette)  
**Mme THERY** Aurore (pouvoir à M POL Christian) - **Mme HOGUET** Marie-José (pouvoir à Mme KRZYKALA Peggy)

**Membres excusés :**

**Membres absents :** **M BRILLON-VERDIER** Olivier

**Secrétaire de séance :** **M CZUPRYNA** Yaël

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE**

*Mme Caroline GALLO, Directrice générale des services*

*Mme Nathalie BRISSEZ, Assistante en charge du Conseil municipal*

-----

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 06 mars 2023, n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à signer le registre des délibérations

## Séance ouverte à 19h15

Mme E AUBERT souhaite faire une remarque : elle était présente à la commission finances (23 mars 2023) mais a été oubliée dans la liste de présence.

M le Maire en prend note. Ce sera rectifiée.

### I – Décisions directes (prise en vertu des délégations attribuées à Monsieur le Maire et des articles L. 2122-22 et L. 2122-23)

#### 1- Affectation de la salle « Chambre à Jules » au syndicat FO

Lorsqu'une collectivité locale compte au moins 50 agents, elle doit mettre à disposition des syndicats représentatifs qui ont une section syndicale, un local dédié au sein des locaux de la mairie.

A ce jour, la salle qui pénalise le moins la mairie est la « Chambre à Jules ».

A titre d'information, le second syndicat représentatif par suite des dernières élections professionnelles est FSU qui n'a pas, à ce jour, de section en mairie et relève de la section douaisienne. Si ce syndicat devait créer une section à Lambres lez Douai, la salle et le matériel devront être partagés entre les 2 sections syndicales.

Le local sera équipé réglementairement de chaises, armoires, ordinateur, imprimante et téléphonie.

#### 2- Création de deux postes suite concours

Pour faire suite à la délibération du dernier conseil municipal qui actait l'ouverture de 2 postes à la suite de concours, les postes suivants sont ouverts :

- Au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : poste d'agent de maîtrise
- Au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : poste de rédacteur.

Postes prévus au budget 2023.

### Décisions actées

## II – Urbanisme

### 1-Approbation de la modification simplifiée pour erreur matérielle du Plan local d'urbanisme

Par délibération du 14 décembre 2022, la commune a lancé la procédure de modification du PLU pour rectifier une erreur matérielle qui s'était glissée lors de la modification n°2 du Plan local d'urbanisme approuvé le 08 décembre 2021.

En effet, lors de la retranscription du règlement graphique du PLU au format CNIG pour la publication du PLU sur le Géoportail de l'urbanisme, une règle graphique n'a pas été retranscrite.

Il s'agit d'une distance d'éloignement par rapport aux voies et emprises publiques réglementée à l'article 6 du règlement de la zone UE et 1AUe.

Cet article dispose que « *Les constructions et installations doivent être implantées avec un recul minimum de 35 mètres par rapport à l'axe des voies repérées sur le règlement graphique.* »

Le repère de la voie sur le règlement graphique a été supprimé. Il s'agit de la voie Renault. Le dossier de modification ainsi qu'un registre permettant à la population de présenter ses observations a été mis à disposition du public du 23/01/2023 au 23/02/2023, soit 32 jours consécutifs aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie. Le dossier était également consultable en ligne sur le site internet de la commune.

À l'issue de la mise à disposition, aucune observation ni aucune remarque n'a été formulée par le public.

Trois personnes publiques associées ont rendu un avis :

### **Avis des personnes publiques associées :**

- Par courrier du 24 janvier 2023, la Région Hauts-de-France nous informe qu'elle a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et que c'est donc à travers le SCOT de notre territoire que le SRADDET s'appliquera.
- Par courrier du 31 janvier 2023, le SCOT Grand Douaisis nous informe que la modification envisagée n'a pas d'incidence sur la mise en œuvre des orientations du SCOT. La modification simplifiée du PLU est donc compatible avec le SCOT.
- Par courrier du 2 février 2023, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais nous informe que le projet n'appelle pas d'observation particulière d'ordre agricole de sa part.

Le bilan de la mise à disposition est positif.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU pour erreur matérielle telle qu'elle a été présentée dans la note de présentation jointe au dossier.

### ***Avis favorable de la commission.***

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR l'approbation de la modification simplifiée du PLU, pour erreur matérielle, telle que reprise ci-dessus.*

### **2-Désignation membres AFRi Férin/Lambres-lez-Douai**

Dans la demande initiale, Il nous a été demandé de désigner 3 titulaires et 2 suppléants pour chaque commune. Or, en ce qui concerne une AFR intercommunale, il faut désigner 2 titulaires et 1 suppléant par commune. Par conséquent, la délibération n°2022-12-21 doit être modifiée.

Désignation du 2<sup>ème</sup> titulaire : Madame Marie-Pierre Beeuwsaert (13 rue du Marais – 62490 Fresnes Lez Montauban).

### ***Avis favorable de la commission***

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR la désignation du second membre titulaire de l'AFRi Férin repris ci-dessus.*

## **III – Finances relatives aux différentes commissions**

### **1-Crédits transports**

Chaque année la municipalité octroie un crédit transport aux écoles afin qu'elles puissent organiser des visites, déplacements, dans le cadre de leur programmation culturelle, scientifique, ou sportive.

Ce crédit est, depuis l'an dernier, de 220 € par classe.

Ce qui donne, par établissement :

Anne Frank, trois classes, 660 €

Salengro (maternelle et élémentaire), neuf classes, 1980 €

Gallieni, sept classes, 1540 €

Denis Papin, une classe, 220 €

La municipalité offre également le transport pour la piscine Sourcéane (138 €/semaine - 31 semaines).

Précision : 1 négociation avec mairie de Douai pour échanger sur le devenir de la partie douaisienne de Denis Papin.

**Avis favorable de la commission vie scolaire.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent **POUR** les crédits transports repris ci-dessus.

**2-Tarifs accueils périscolaires**

Comme chaque année il est proposé de revaloriser ces tarifs. Il est proposé une hausse de 3%.

## Accueils périscolaires 2023-24

	Tranche 1/H	Tranche 2/H	Tranche 3/H	Tranche 4/H
	0 < QF ≤ 369	370 ≤ QF ≤ 499	500 ≤ QF ≤ 699	700 ≤ QF
Lambrésiens, 1er enfant Lambrésiens, à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	0,30 €	0,50 €	0,75 €	1,35 €
				1,15 €
Extérieurs, 1 <sup>er</sup> enfant Extérieurs, à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	0,35 €	0,60 €	0,85 €	2,80 €
				2,25 €

**Avis favorable de la commission vie scolaire.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent **POUR** une hausse de 3% des tarifs de l'accueil périscolaire 2023/2024 (nouveaux tarifs ci-dessus)

**3-Tarifs restauration scolaire à revoir chiffres non corrects**

Comme chaque année il est proposé de revaloriser ces tarifs. Il est proposé une hausse de 3%.

## RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

	2021-2022 (+2%)	2022-2023 (+3%)	% de réduction
Enfant Lambrésien			
1er enfant	3,33 €	3,43 €	
2e enfant	2,66 €	2,74 €	20%
3e enfant et suivants	2,33 €	2,40 €	30%
Enfant non Lambrésien			
1er enfant	6,09 €	6,27 €	

2e enfant	4,87 €	5,02 €	20%
3e enfant et suivants	4,26 €	4,39 €	30%
Adulte / enseignant	4,42 €	4,55 €	

***Avis favorable de la commission vie scolaire.***

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR une hausse de 3% des tarifs de restauration scolaire 2023/2024 (nouveaux tarifs ci-dessus).***

**4-Tarifification et organisation de l'accueil de loisirs d'été**

La première session de l'accueil de loisirs aura lieu du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023, soit 14 jours. Le centre ne fonctionnera pas le 14 juillet sauf pour un éventuel mini-séjour. Il sera dirigé par Sonia Hirèche accompagnée de 3 adjoints. 47 places sont ouvertes en maternelles (6 animateurs) et 132 en élémentaires et ados (11 animateurs).

La deuxième session aura lieu du lundi 31 juillet au vendredi 19 août 2023, soit 14 jours. Le centre ne fonctionnera pas le 15 août sauf pour un éventuel mini-séjour. Il sera dirigé par Hélène Bolet accompagnée de 2 adjoints. 32 places sont ouvertes en maternelles (4 animateurs) et 72 en élémentaires et ados (6 animateurs).

Un animateur spécifique pourra être recruté en cas de présence d'enfants à besoins particuliers, dans le cadre d'un PAI. Les équipes pourront également être renforcées par un bénévole, en fonction des candidatures de jeunes Lambrésiens.

Les tarifs suivants sont proposés, ils comprennent une augmentation de 3 %. Ils respectent les conditions fixées dans les conventions d'objectifs et de financement signées avec la CAF dans le cadre de la prestation de service ALSH et du dispositif LEA, Loisirs équitables et accessibles. Ils sont dégressifs en fonction du quotient familial afin de proposer une tarification adaptée aux ressources des familles les plus vulnérables.

Les forfaits semaine reprennent tous les frais (accueil, sorties, activités, campings ...) pour les enfants Lambrésiens et non Lambrésiens ayant une attache à Lambres (enfants gardés à Lambres par des grands-parents Lambrésiens ou un assistant maternel Lambrésien ou scolarisé dans une école primaire de la ville). Les demandes émanant de familles ne respectant pas les critères ci-dessus pourront être accueillies en fonction des places disponibles (liste d'attente).

**Semaine sans repas**

Quotient Familial	Participation des Familles lambresiennes	Participation des familles non lambresiennes	Participation CAF
0 à 369 €	5,80 €	9,30 €	15,00 €
370 à 499 €	12,10 €	14,40 €	9,00 €
500 à 700 €	18,00 €	23,20 €	4,50 €
>700 € et hors département	23,70 €	35,00 €	

**Semaine avec repas**

Quotient Familial	Participation des Familles lambresiennes	Participation des familles non lambresiennes	Participation CAF
0 à 369 €	16.80 €	42.00 €	20.00 €
370 à 499 €	26.30 €	50.50 €	12.00 €
500 à 700 €	34.70 €	58.80 €	6.00 €
>700 € et hors département	45.30 €	67.80 €	

Une participation supplémentaire pour le camping des familles ayant déjà payé une semaine sans repas sera demandée correspondant à une semaine avec repas déduction faite du montant déjà payé (semaine avec repas – semaine sans repas). Pour les enfants, qui participeront à une nuit de camping sur la plaine, un forfait sera demandé aux familles dont le quotient familial est supérieur à 499, il sera de 3.10 €.

**Garderie :**

	Matin	Soir	Matin et soir
Lambrésiens	4,6 €	4,6 €	9.20 €
Non-Lambrésiens	7,4 €	7,4 €	14,80 €

***Avis favorable de la commission pour l'ensemble des points.***

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR :*

- *L'organisation du centre de loisirs d'été repris ci-dessus*
- *Une hausse de 3% des tarifs pour l'accueil de loisirs d'été, comme repris ci-dessus.*

**5-Tarifification du camp nature et découverte été 2023**

Le séjour « Nature et découvertes », pour les 12-15 ans se déroulera du 8 au 21 juillet 2023 au « camping la Taillée », à proximité de la Rochelle. Ce séjour sera dirigé par Lucie Kwiatkowski aidée de 3 animateurs.

Cette année, le nombre de places sera limité à 20. Le budget prévisionnel est en cours d'élaboration.

Il convient donc de proposer une participation dégressive de la municipalité en fonction du quotient familial des familles sur le prix de revient prévisionnel du séjour :

Quotient Familial	Participation Municipale	Participation Familiale
0 à 700 €	70%	30%
701 à 1000 €	65%	35%
> 1000 €	60%	40%

***Avis favorable de la commission.***

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR la tarification du camp nature et découverte de l'été 2023 telle que reprise ci-dessus.*

## 6-Formation BAFA

Un partenariat s'est créé avec Pop éducation quant à l'organisation d'une session d'approfondissement BAFA du 21 au 26 août 2023. Lieu : le pavillon de la nature.

Thème : l'éco-responsabilité et le plein air.

La ville prête les installations, en contrepartie Pop éducation octroi une réduction aux jeunes Lambrésiens

Une convention de prêt de locaux devra être mise en place entre la commune et Pop éducation. Le CM est sollicité dans le cadre de la signature de cette convention.

*C Woskalo : l'avantage de cette organisation permet à un jeune de faire, à Noël, son stage de base en été, son stage pratique et fin août son perfectionnement.*

*A Belfer : ce stage est-il réservé uniquement aux Lambrésiens ?*

*C Woskalo : non, il est ouvert à tous les jeunes – Par ailleurs, même avec un faible nombre de jeunes (5), le stage sera réalisé.*

### **Avis favorable de la commission**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR l'organisation de ce stage et autorisent M le Maire à signer tous documents s'y rapportant.*

## 7-ALSH : Tarification pour les enfants des agents

La participation financière des agents dont les enfants participent aux ALSH d'été et au séjour nature et découverte sera fixée sur le quotient familial le plus bas.

### **Avis favorable de la commission**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR une tarification sur la base du quotient familial le plus bas, pour les enfants des agents municipaux qui fréquenteront le centre de loisirs d'été.*

## 8-Subventions allouées aux associations

Les conseillers municipaux qui font partie du bureau de l'une des associations ne participent pas au vote.

*C Woskalo rappelle la nécessité de revoir à la baisse les lignes budgétaires de fonctionnement dont fait partie l'enveloppe des subventions allouées aux associations, tenant compte de la situation financières des communes à la suite de l'inflation importante de ces derniers mois.*

*En 2023, il n'y aura pas de subvention exceptionnelle allouée mis à part une participation à l'achat du nouveau drapeau des anciens combattants présents à toutes les manifestations patriotiques.*

*De même, une subvention exceptionnelle allouée deux fois de suite ne sera plus accordée la troisième année. Elle devra être intégrée à la demande de base.*

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION 2022	DEMANDE 2023	DEMANDE EXCEP 2023	ATTRIBUTION 2023	
Tennis club Lambrésien	4 600	5 000	1 200	4 140	-
Etoile gymnique Lambrésienne	10 000 2 000	13 000	4 000	8 500	-
Philantropique du Fbg de Paris Douai/Lambres	2 500 (Douai 4500)	4 000	2 000	2 250	-

<b>Judo/Karaté club Lambresien</b>	0	/	3 000	450	-
<b>Karaté/Shotokan lambres (siège Douai)</b>	500	500	/	450	-
<b>La Palette Lambrésienne</b>	500	500	/	450	-
<b>Entraide familiale et éducation populaire</b>	1 500	1 500	/	0	-
<b>Repair café</b>	300	300	/	270	-
<b>Trail Petite Sensée</b>	4 000	4 000	/	3 000	-
<b>Enfance et Vie</b>	0	350	/	300	-
<b>Gayant marche nordique</b>	80	80	/	80	-
<b>Anciens combattants de Lambres</b>	1 500	1 500	1 000	1 350	500
<b>Cyclotourisme Lambrésien</b>	800	800	/	720	-
<b>La Comédie Lambrésienne</b>	400	500	/	360	-
<b>Bien vivre à Lambres</b>	/	/	/	-	-
<b>Chti Pétanques</b>	100	500	/	250	-
<b>Lambres basket club</b>	10 000	10 000	2 000	8 500	-
<b>Club des cheminots retraités (siège Douai)</b>	150 (+douai 150 + Casi Lille 650)	150	/	150	-
<b>Asso sportive Douai-Lambres cheminots</b>	1 400 2 500	1 500	3 000	1 260	0
<b>Gym seniors (Siège Courcelles lez Lens)</b>	0	150		150	-

UAICD	0 Douai : 4520	1 000	2 500	0	0
ISA TRICOT	0	300	350	150	0
AHEMM de Iambres lez Douai	3 700	4 000	/	3 600	-
ESL	40 000	70 000	10 000	40 000	0
LA CHENAIE	1 200	1 200	/	1 080	-
MJC	270 000	321 596	29 000 Reliquat 2022	230 000	-
AMICALE DU PERSONNEL	30 900 (avec tickets forains et ALSH)	32 000	/	23 000	-
<b>SOUS TOTAL ASSO</b>	<b>388 655</b>	<b>496 002</b>	<b>58 050</b>	<b>330 460</b>	<b>500</b>
AFP France handicap	400	920	/	400	-
Le Souvenir Français	80	/	/	80	-
AMOPA	/	/	/	80	-
Festi Planète	600	500	/	500	-
Association française des sclérosés en plaque	80	/	/	80	-
Secours catholique	80	88	/	80	-
Les Clowns de l'espoir	/	/	/	80	-
Secours populaire	/	/	/	80	-
UNADIF-FNDR (Claude Aubert)				100	-
<b>SOUS-TOTAL AUTRES DEMANDES</b>	<b>1 240</b>	<b>1 508</b>	<b>58 050</b>	<b>1 480</b>	<b>500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>389 895</b>	<b>497 510</b>	<b>58 050</b>	<b>331 940</b>	<b>500</b>
				<b>332 440</b>	

*C Sanchez souhaite savoir si la baisse des subventions a été vue avec les associations ?*

*M le Maire : elles ont été informées qu'il y avait une baisse notamment lors de la réunion avec les associations organisée mi-mars. Le montant n'a pas été donné parce que non encore voté en conseil municipal.*

*C Sanchez : l'ESL demande 70 000€ mais n'a que 40 000 ?*

*M le Maire : l'ESL a eu l'information qu'il n'aurait pas 70 000 € et il est nécessaire de tenir compte du fait que la mairie a investi à hauteur de 120 000 € pour équiper le stade lors de la montée en N3 – Il n'y a eu aucun engagement de la mairie sur les 70 000 €. Les associations seront chacune informées du montant qui seront alloués.*

*P Krzykala : au cours de l'année 2023, il n'y aura donc aucune subvention exceptionnelle accordée aux associations ?*

*M le Maire : à ce jour, non mais en cours d'année on s'adaptera aux besoins si nécessaire en tenant compte de la situation budgétaire. Nombreuses sont les communes à avoir réduit les subventions suite à la situation qui est inédite. Il faut savoir, en tant qu'élus, assumer ses responsabilités. D'autre part, ces baisses ont été évoquées en commission d'élus à plusieurs reprises.*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à la majorité :**

- **POUR : 21 (5 conseillers impliqués dans une association, ne peuvent pas participer au vote)**
- **ABSTENTION : 2**
- **CONTRE : 0**

**Votent l'attribution des subventions comme reprise dans le tableau ci-dessus.**

### **9-Participations financières pour les fêtes de Sigebert (si maintenue)**

Il est proposé de fixer les participations qui seront allouées aux associations locales et aux associations de parents d'élèves (L'AGAPE, LA SALENGROISE et L'APE DE DENIS PAPIN) participant au défilé de Sigebert.

Les montants proposés sont les suivants :

- Forfait groupes (associations) : 122 € si moins de 15 participants  
172 € à partir de 15 participants
- Forfait porteurs de Sigebert : 200 € pour l'ensemble du festival.
- Participation pour les associations de parents d'élèves : 6 €50 par enfant et 6 €50 pour un accompagnateur pour 6 enfants.

### **Avis favorable de la commission.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR la participation financière dont le détail est repris ci-dessus, dans le cadre des fêtes de Sigebert.**

### **10-Financement des tickets forains**

Des tickets de manège d'un montant unitaire de 2 € seront offerts aux enfants du personnel communal, des élus du Conseil municipal, du Conseil Municipal des Enfants, et à ceux des bénéficiaires des minima sociaux déclarés au CCAS, enfant âgé de 0 à 15 ans

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de ces tickets aux forains.

*P Krzykala : en commission on avait donné comme âge de référence : 0 à 15 ans – tenant compte du retour eu sur l'âge des enfants concernés, 4 jeunes, enfant du personnel ont 16 ans. Peut-on aller jusque 16 ans et non 15 ?*

*M le Maire : est ce que les membres du conseil sont d'accord pour passer à 16 ans au lieu de 15 ans ?*

*Avis général de l'assemblée : accord.*

### **Avis favorable de la commission**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR la prise en charge des tickets forains et une distribution aux enfants de 0 à 16 ans.*

## **11-Nouveau cimetière communal – Tarification**

Proposition tarification :

### **Caveau 2 personnes :**

Terrain 2,3 m2 pour 30 ans : 600.86 €

Terrain 2,3 m2 pour 15 ans : 333.07 €

et

Caveau pour 30 ans : 2.432 € pour 30 ans

Caveau pour 15 ans : 1 216 € pour 15 ans

### **Cavurnes 60x60**

30 ans : 811.80 €

15 ans : 405.90 €

### **Colombarium**

30 ans : 4 urnes de 20 cm de diamètre : 1.574.81 €

2 urnes de 20 cm de diamètre : 787.40 €

15 ans : 4 urnes de 20 cm de diamètre : 787.40 €

2 urnes de 20 cm de diamètre : 393.70 €

### **Avis favorable de la commission**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, votent POUR l'application du tarif repris ci-dessus concernant le nouveau cimetière.*

## **12-Compte de gestion 2022**

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il fait l'objet d'une validation par le conseil municipal avant le vote du compte administratif.

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion 2022, visé et certifié par le comptable public, n'appelle aucune observation.

### **Avis favorable de la commission**

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, VALIDENT le compte de gestion 2022.*

## **13-Compte administratif 2022**

**A l'issue de la présentation du compte administratif, M le Maire sort avant de passer au vote.**

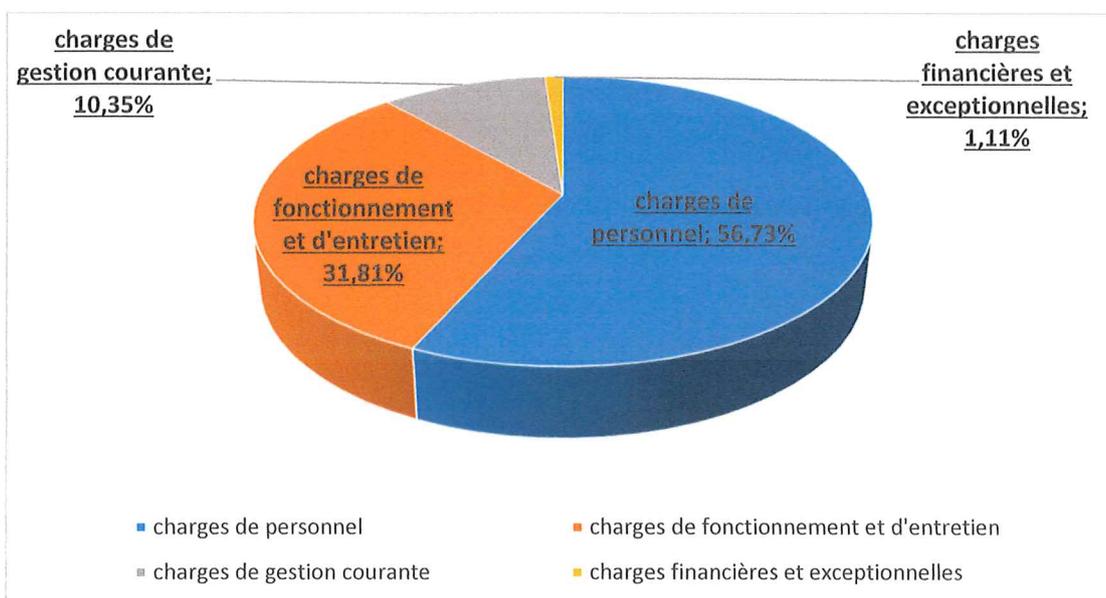
## Présentation

Les chiffres figurant dans le compte administratif sont confirmés par le Compte de Gestion du Receveur Municipal qui reprend dans le cadre d'une comptabilité parallèle l'ensemble des opérations de l'exercice 2022.

Les dépenses de fonctionnement réelles se sont élevées en 2022 à 6 230 049.91 € réparties de la façon suivante :

- Les frais de personnel et frais assimilés 56.73%.
- Le fonctionnement des différents services et l'entretien des infrastructures 31.81%.
- Les charges de gestion courantes (participations aux syndicats, les subventions, les indemnités aux élus) 10.35%.
- Les charges financières et exceptionnelles (intérêts des emprunts) et les créances douteuses 1.11%.

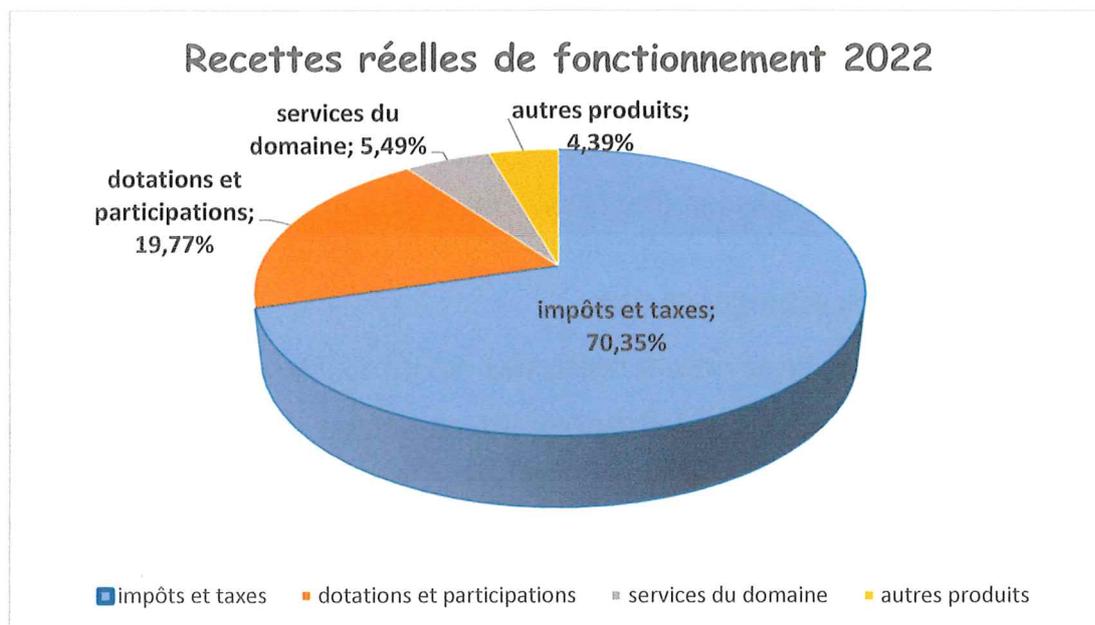
### Dépenses de fonctionnement réelles 2022



**Les recettes réelles de fonctionnement** pour 2022 se sont élevées à 6 695 626.29€.

Elles sont représentées de la manière suivante :

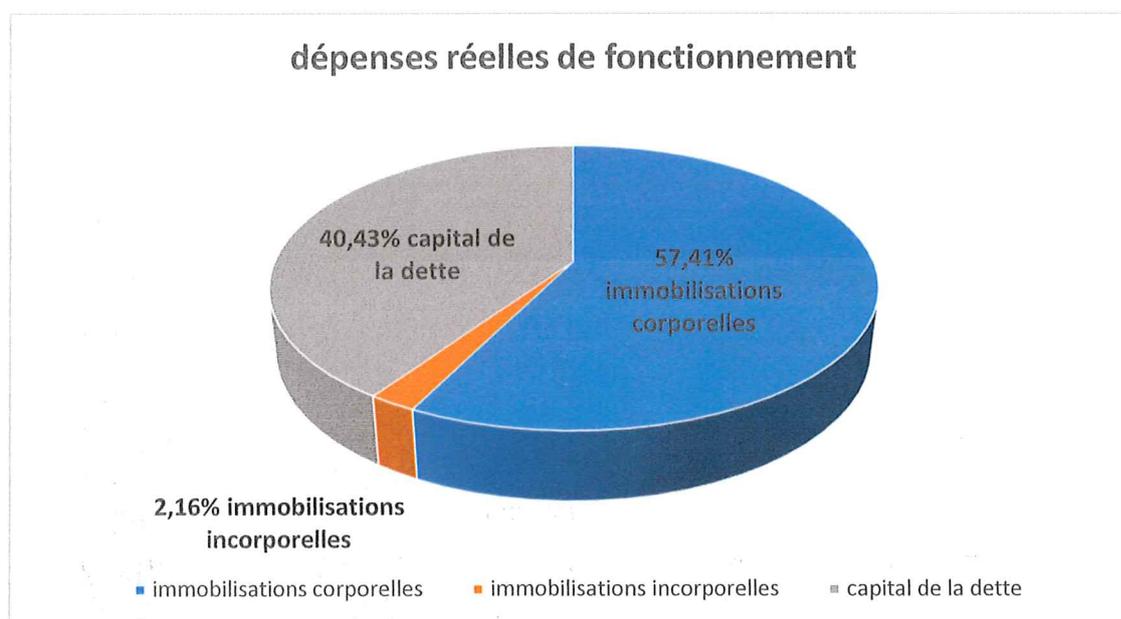
- Impôts et taxes : 70.35%.
- Dotations et participations : 19.77%.
- Produits des services du domaine et ventes : 5.49%.
- Autres produits : produits de gestion courante (revenus des immeubles), atténuation de charges (arrêts maladie) et autres produits (financiers, exceptionnels) : 4.39%.



**Les dépenses réelles d'investissement** pour 2022 se sont élevées à 1 413 369.69 €

Elles sont représentées de la manière suivante :

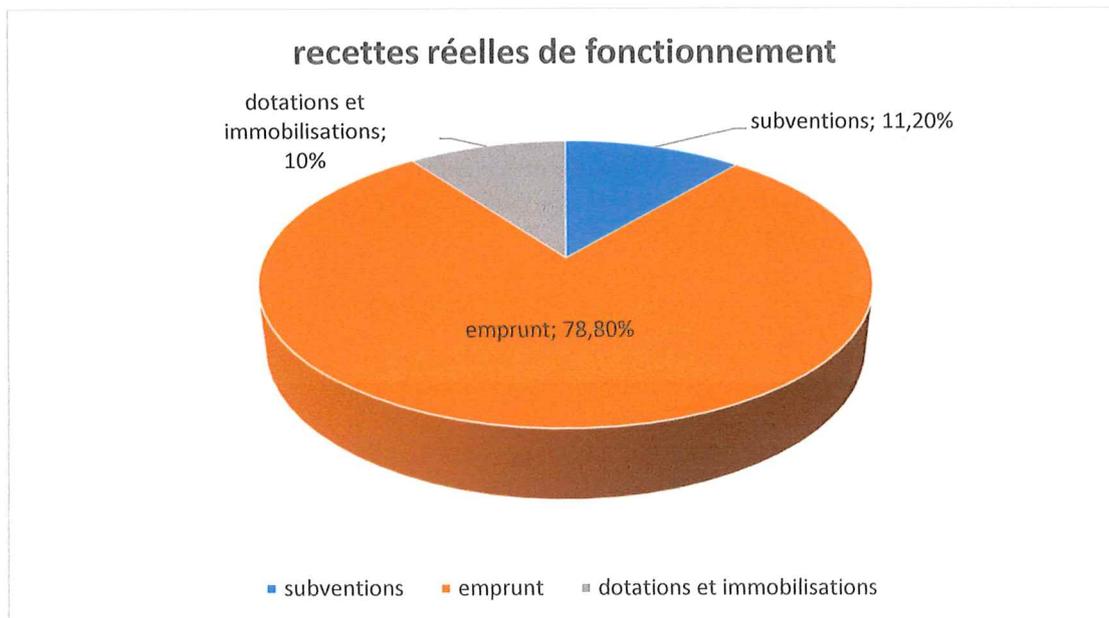
- Immobilisations corporelles : 57.41%.
- Immobilisations incorporelles : 2.16%.
- Capital de la dette : 40.43%.



Les recettes réelles d'investissement pour 2022 se sont élevées à 1 776 688.88 €.

Elles sont représentées de la manière suivante :

- Subventions : 11.20%.
- Emprunt : 78.80%.
- Dotations et immobilisations (fctva et TAM) et :10%.



#### **Avis favorable de la commission**

**M le maire sort et M Pol, adjoint aux finances et doyen de l'assemblée prend la présidence du Conseil municipal afin de procéder au vote.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à la majorité :**

- **POUR : 26**
- **ABSTENTION : 1**
- **CONTRE : 0**

**VALIDENT le compte administratif 2022.**

#### **14-Reprise et affectation des résultats**

Par ailleurs, l'examen du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants pour 2022 ;

Excédent d'investissement : 950 178.37 €.

Déficit de fonctionnement : 121 282.20 €.

Qui avec les résultats des exercices précédents donnent des résultats de fin d'exercice comme suit :

Excédent cumulé d'investissement : 1 254 182.33 €.

Excédent cumulé de fonctionnement : 366 148.25 €.

Il est donc proposé de reprendre les résultats de clôture de 2022 comme suit :

Compte 001 résultat d'investissement : 1 254 182.33 €.

Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 366 148.25 €.

#### **Avis favorable de la commission**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, VALIDENT la reprise et l'affectation des résultats 2022.**

#### **15-Vote des taxes 2023**

Concernant les résidences principales, pour rappel, les taux de contributions 2022 étaient les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.24 % (cumul taux communal et départemental depuis 2020)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.45 %.

Tenant compte du retour de la commission finance qui s'est positionnée contre une hausse de la TFB (**1 contre – 2 abstentions – 1 pour**) il a été décidé de ne pas augmenter cette taxe.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, VALIDENT le maintien – en 2023 - du même taux que 2022 pour les taxes foncières des résidences principales.**

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est également proposée au vote de l'assemblée sans augmentation, soit 13.90 %.

Pour information, il y a 10 résidences secondaires dans la commune.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, VALIDENT le taux de la taxe d'habitation 2023, pour les résidences secondaires, à 13.90 %.**

### **16-Vote de la baisse de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus**

Afin de participer à l'effort général, il a été proposé en commission de revoir à la baisse l'enveloppe des indemnités allouées aux élus à hauteur de – 10%

L'enveloppe générale passe donc à 90 000 € et sera répartie avec les mêmes taux qu'actuellement.

*C Woskalo : il serait préférable de retirer les indemnités aux élus qui ne participent plus aux travaux du CM – Ce serait une petite économie en plus qui pourrait être reversée aux autres conseillers.*

*M le Maire : ce point a déjà été évoqué en bureau municipal et sera mis à l'ordre du jour du prochain CM.*

*P Krzykala : peut-on laisser aux conseillers toujours présents et qui aident, les indemnités au même niveau qu'aujourd'hui ?*

*M le Maire souhaite que l'ensemble du CM participe à l'effort collectif. La baisse sera très à la marge et ce n'est pas cette faible différence qui va imputer de façon importante les indemnités des élus. Il n'est pas judicieux d'aller jusque-là.*

*Les choses seront redéfinies lorsque les indemnités des élus auront été revisitées et que l'on saura comment elles seront redistribuées.*

*C Sanchez : la ligne de 90 000 se trouve dans le BP ? si nous votons la modification en juin, ce n'est pas cohérent.*

*M le Maire : l'enveloppe générale est votée aujourd'hui dans le cadre de notre participation à l'effort général. Au mois de juin, sera revue la répartition de l'ensemble des indemnités.*

**Avis favorable de la commission : 1 abstention – 3 pour**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à la majorité :**

- **POUR : 23**
- **ABSTENTION : 4**
- **CONTRE : 1**

**VALIDENT la baisse de 10% de l'enveloppe des indemnités allouées aux élus.**

### **17-Vote de la subvention CCAS**

La subvention allouée au CCAS, tenant compte de l'effort général fourni en matière de subventionnement et de fonctionnement, est revue avec une baisse de 50% soit 60 000€ pour l'année 2023.

*E Aubert : qu'est ce qui va être fait avec ce budget ?*

*M le Maire : le montant de cette subvention a été proposé aux diverses commissions et bureaux, dans le cadre des ajustements nécessaires cette année. Le budget de fonctionnement doit être équilibré et doit absorber le poids de la dette de l'année en cours. Il y a donc un impact sur toutes les lignes.*

*C'est l'occasion de réfléchir autrement et de voir nos diverses festivités, qui doivent rester un moment de convivialité, avec d'autres idées, même avec une enveloppe en baisse. L'adjoint et la commission associée doivent travailler de concert pour gérer.*

*E Jude : la décision a été difficile à prendre. Nous sortons de la période de COVID, c'est compliqué mais un effort collectif est à faire et des animations seront trouvées, elles seront différentes mais conviviales.*

*M le Maire : il y avait un solde 2022 au CCAS qui permet de garder l'activité sociale à son niveau normal.*

*F Guenez : pour information, le budget du CCAS n'a pas été voté (membres contre les lignes présentées), le vote est reporté.*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à la majorité :**

- **POUR : 15**
- **ABSTENTION : 4**
- **CONTRE : 9**

**VALIDENT le montant de la subvention 2023 allouée au CCAS soit 60 000 €.**

### **18-Admission en non-valeur**

Le comptable du trésor dresse la liste des titres qu'il n'a pu recouvrer et demande donc leur admission en non-valeur. Pour l'année 2023, le montant des créances irrécouvrables s'élève à 223.85 €. Il s'agit de recettes de restauration scolaire.

### **Avis favorable de la commission.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, VALIDENT l'admission en non-valeur reprise ci-dessus.**

### **19-Vote du budget primitif 2023**

#### **Présentation**

Les grandes orientations pour l'année 2023, basées sur le ROB présenté lors du conseil municipal du mois de mars, sont :

- La poursuite du marché de rénovation énergétique
- La souscription d'un emprunt pour la réalisation de ces travaux
- Le maintien des taux de fiscalité
- Une baisse du budget fête et cérémonie
- Une baisse des indemnités aux élus de 10%
- Une baisse des subventions de fonctionnement aux associations
- Une baisse des lignes de fonctionnement des services.

## **II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### **1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil périscolaire, halte-garderie,

centres de loisirs, locations de salles ou locations de logements...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme Douaisi Agglo.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 043 664€ réparties de la façon suivante :

### **1.1 - Produits des services et du domaine : 376 000€**

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent essentiellement les participations aux frais de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

### **1.2 - Impôts et taxes : 5 074 098€**

Ils englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

### **1.3 - Dotations et participations : 1 398 766€**

Ces ressources se composent principalement de la dotation de solidarité rurale des allocations compensatrices de fiscalité directe, et de la participation du département pour l'utilisation des salles.

### **1.4 - Autres produits : 194 800€**

Ils correspondent :

- Aux revenus des loyers des bâtiments loués et des charges afférentes.
- Aux atténuations de charges (remboursements des assurances pour le personnel)
- Aux produits exceptionnels

## **2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, encadrement des activités jeunesse, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, fêtes et cérémonies...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 6 340 486€ réparties ainsi :

- Les charges à caractère général : achats (énergie, alimentation, petits équipements) et les services extérieurs (entretien mobiliers & immobiliers, assurances et maintenance) à hauteur de 2 017 450€
- Les charges de personnel : 3 739 190€
- Les charges de gestion courante (indemnités élus et subventions) : 489 534€
- Les charges financières correspondent exclusivement aux intérêts de la dette et ICNE : 82 312€
- Les charges exceptionnelles correspondent aux remboursements divers et aux bourses et prix : 11 000€

Ainsi que 1000€ de provisions pour dépréciations des actifs.

## **III - L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL**

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	395 543	930 367	746 534	498 400	703 178
dette en capital	555801	600077	570 099	559 543	570 939
Epargne nette	-160 258	330 290	176 435	-61 143	132 239

On constate que l'excédent de fonctionnement de 2023 suffit à couvrir le remboursement du capital de la dette et permet donc à la ville de dégager un peu de financement sur investissement.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

#### IV - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

##### 1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à : 3 760 310€ (subvention, FCTVA, taxe d'aménagement)

##### 2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 083 818 € dont :

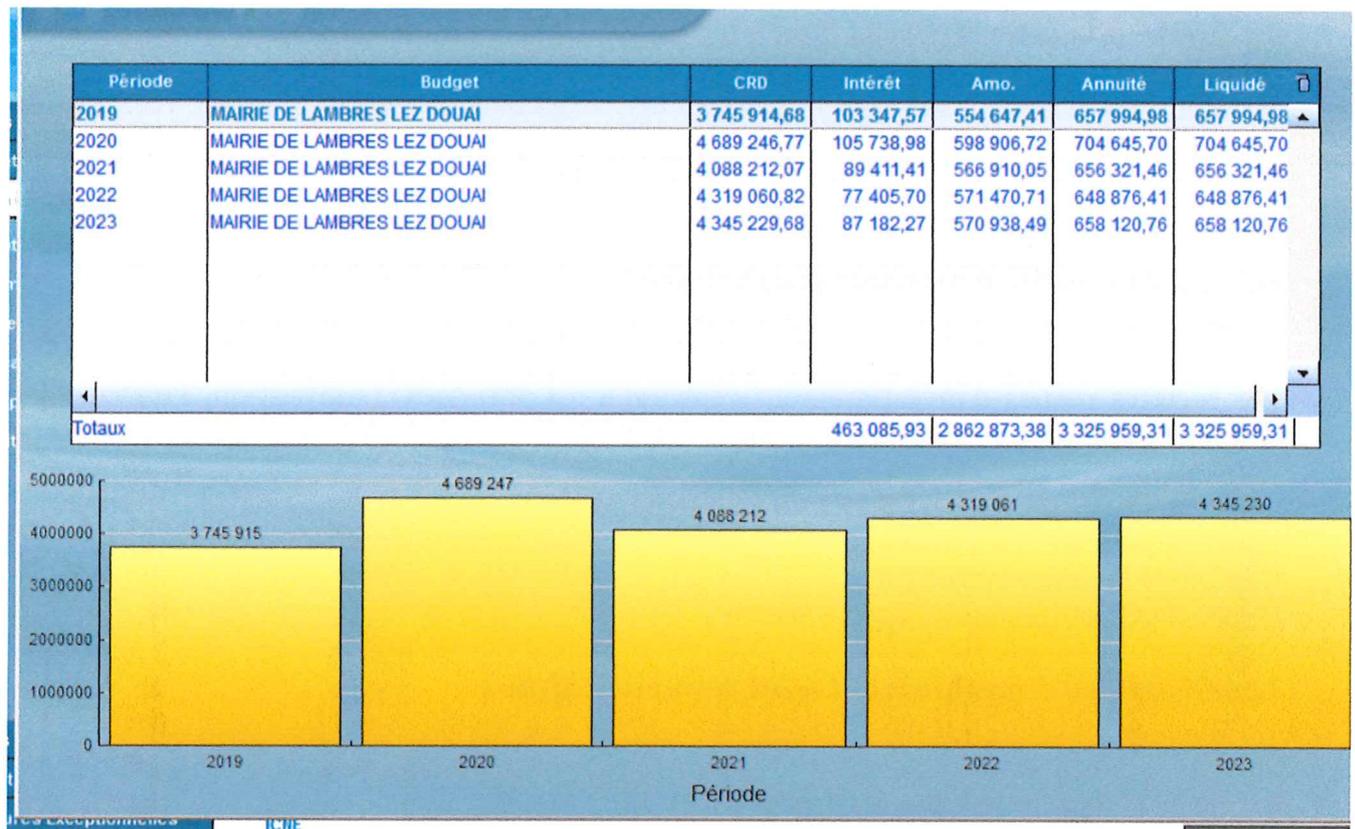
Capital de la dette : 570 938€

Dépenses d'équipement : 5 512 880€

**Les dépenses d'équipement sont réparties ainsi :**

Comptes	Désignation	2023
202	études PLU	30 000 €
2031	frais d'études	10 000 €
2051	Licences et logiciels	5 720 €
2111	Acquisition de terrains	8 000 €
2115	Terrains bâtis	115 000 €
2128	Agencements de aménagements de terrains	89 636 €
21316	travaux cimetièrè	14 000 €
2135	installations générales agencemts et aménagemts des construc	3 329 528 €
2152	installations de voiries	42 000 €
21532/1	réseau assainissement-eau	5 000 €
2157	matériel et outillage voirie	3 000 €
2158	autre matériel et outillage technique	3 000 €
2182	Matériel de transport	25 000 €
2184	Mobilier	14 764 €
2188	Autre matériel	105 100 €
165	cautionnement	2 000 €

## V – L'ENDETTEMENT



### La capacité de désendettement :

Au niveau de l'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années

Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, à montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement	9,47	5,04	5,47	13,21	6,18
Seuil d'alerte	12	12	12	12	12

## VI – LES PRINCIPAUX RATIOS

ratio	2020	2021	STRATE	2022	2023
DRF/HAB	1 038,52	1057,80	836	1231.22	1225.21
FISCALITE DIRECTE/HAB	1 085,07	1100,39	602	939.77	980.50
RRF / HAB	1 218,31	1202,05	1019	1304.53	1361.09
DEPENSES EQUIPEMT/HAB	217,88	266,64	292	585.12	1065.29
DETTES /HAB	905,69	789,32	782	969.12	839.66
DGF/HAB	0,98	0	151	0	0
DEPENSES DE PERSONNEL /DRF	56,58%	57,36%	56,3	55,30%	58,97%
CMPF-CMPF élargi			-		
DRF+CAPITAL DE LA DETTE/RRF	94,76%	97,16%	91	102.84%	98.12%
DEP EQUIPEMENT /RRF	17,88	22,18	25,2	44.85	78.26

ENCOURS DE LA DETTE / RRF	74,34	65.66%	77,7	74.29	61.69
---------------------------	-------	--------	------	-------	-------

DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement RRF = Recettes réelles de Fonctionnement

CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique

CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune +groupement à fiscalité propre »

DRF+CAPITAL DE LA DETTE/RRF : Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement

*P Krzykala : avant de commencer les échanges sur le BP 2023, je souhaiterais que nous puissions voter à bulletin secret.*

*M le Maire, en s'adressant à l'ensemble de l'assemblée : qui est favorable à un vote à bulletin secret ?*

*13 membres présents sont POUR le vote à bulletin secret*

*Le tiers des membres étant respecté, le vote se fera à bulletin secret.*

*M le Maire : concernant la rénovation énergétique, nous sommes en attente d'éléments par Dalkia. A l'issue du retour de ces éléments, une décision sera prise quant au maintien en l'état du planning, le report ou l'étalement des travaux.*

*Il s'agit d'un projet majeur du mandat, à intégrer dans les aménagements et programmes à venir. Idem concernant le prêt proposé qui sera vu selon les possibilités de la mairie.*

*Un échange et un travail important ont été menés avec les adjoints, les commissions et la DGS concernant la baisse des lignes budgétaires.*

*Nous sommes face à un budget de crise avec un impact important des coûts de l'énergie (+ 400 000€) et une inflation sur l'alimentaire.*

*L'augmentation de l'enveloppe RH (validation de 2 postes de police municipale, promotions, renfort dans certains services (compta/CCAS/urba..) sont assumés et ont été votés.*

*Les années 2023 et 2024 seront des années difficiles pour toutes les communes.*

*Lambres est privilégiée avec la zone de l'Ermitage et ENvision qui arrive.*

*Le retour financier d'ENvision prévu au départ en 2025 est reporté en 2026. Ce sont des éléments à intégrer dans les négociations qui seront à venir.*

*On parle en 2026 d'une recette supplémentaire d'1 million d'euros qui évoluera régulièrement à la hausse dans les années suivantes – l'horizon de l'avenir de la ville est favorable même si actuellement cela est compliqué.*

*PPI-PPG 2021 : la rénovation énergétique était planifiée – on passait tout juste en 2023, cela était un peu encore compliqué en 2024 puis une amélioration se profilait. Les conditions exceptionnelles de ces derniers mois ont compliqué les choses.*

*Il en va de la responsabilité des élus de proposer un budget à l'équilibre.*

*Je laisse le débat ouvert avant le vote à bulletin secret du budget 2023, comme souhaité.*

*C Woskalo : des remarques ont déjà été formulées en bureau, en commission finances et commission finances élargie. Les chiffres de fonctionnement des CA depuis 2018 ne sont qu'en augmentation constante et de façon importante :*

*Le PPI/PPG envoyé pour les discussions en bureau en 2021 n'a pas été respecté : frais de personnels + 300 000€.*

*Rénovation énergétique : malgré les demandes d'informations répétées, les adjoints n'ont eu aucun retour. Tous les élus sont conscients du côté intéressant du projet mais c'est la gestion du dossier depuis 2021 qui pose un problème.*

*En janvier 2021 : il a été annoncé aux conseillers, une dépense de 5 millions avec subventions déposées.*

*En décembre 2021 : le marché a été signé très rapidement avec Dalkia, la date était impérativement à respecter.*

Concernant les subventions : aucun dossier n'a été déposé en amont à l'Etat, à la Région ou encore à l'ADEME. Ce marché a été signé sans savoir si la commune allait être subventionnée.

Frais d'étude en 2022 financés par un prêt de 600 000 € sans aucune subvention pour la commune. Ce qui a entaché le budget et les lignes de fonctionnement.

Les seuls dossiers de subvention dont nous avons connaissance ont été déposés à l'arrivée de notre nouvelle directrice donc récents.

La rencontre avec Dalkia que nous demandions depuis des mois, a eu lieu la semaine dernière suite aux démarches de la DGS. Nous souhaitions connaître le montant des frais, pour la commune, si le chantier était décalé – Ferest, notre AMO, est un cabinet sérieux mais ne connaît pas le budget de la ville. Nous avons également demandé un chiffrage de ce marché de réhabilitation avec l'ensemble des surcoûts annoncés. Le représentant de Dalkia devait envoyer les informations et toujours rien à ce jour.

Interrogation également sur le fait de savoir comment à Lambres on en arrive à ce niveau budgétaire. Y-a-t-il eu des erreurs d'analyse commises vu le nombre de promotions depuis 2 ans et les créations de poste.

La hausse de l'énergie n'est pas aussi en hausse que ce qui est annoncé par M le maire.

M le Maire : la hausse de la facture d'énergie est calculée sur une base de travaux non faits.

C Woskalo : l'emprunt est impossible à ce jour, tenant compte du budget – La situation est trop tendue. Il y a trop d'incertitude à ce jour, sans les réponses de Dalkia.

M le Maire : effectivement il est nécessaire d'attendre le retour de Dalkia. Des décisions modificatives seront prises si nécessaire en cours d'année.

C Woskalo : le niveau des prestations offertes à la population va en pâtir. C'est inédit. C'est un constat triste pour la municipalité aujourd'hui.

M le Maire : une première étude d'opportunité a été subventionnée ainsi qu'un audit en 2020/2021. Effectivement, il n'y a pas eu de subvention permettant de couvrir le prêt de 2022 concernant l'étude géothermique.

A ce jour, des demandes de subventions ont été déposées à l'état et au département à hauteur de 80%.

Aujourd'hui la région a évolué sur le domaine, alors qu'en 2021, elle trouvait ce projet innovant. Le gain sur les consommations à venir, si les travaux sont réalisés, est de - 75% .

Dans le PPI de 2021, la capacité de prendre un emprunt pour la ville était de 3.6 millions.

Tenant compte des subventions demandées, le besoin de la ville est aujourd'hui à 2.4 millions.

La banque des territoires sera rencontrée prochainement pour évaluer la possibilité de faire un prêt sur 25 ans.

On peut avoir envie d'arrêter ce projet mais il faut le poursuivre. La commune a la capacité de le faire. Si le prêt est fait en 2023, aucun impact dans l'année mais en 2024.

Concernant le volet RH : j'assume. Il y a eu certainement trop de promotions en interne qui ont entaché le budget de fonctionnement.

La crise énergétique est arrivée à partir d'avril 2022, quand les décisions ont été prises de promotions ou de recrutements, nous étions avant la crise. Si celle-ci n'avait pas existé, on passait budgétairement.

Le projet de rénovation : certes, il est anormal que Dalkia ne réponde pas. Dès que j'aurai leur retour, un point sera refait. Il s'agit d'un contrat sur 16 ans, une économie de 200 000€ calculée à partir du coût d'aujourd'hui sera réalisée, avec rentabilité sur 12 ans.

La commune n'a jamais eu un tel projet

C Woskalo : il serait plus sérieux et raisonnable de reporter le projet en 2024/2025.

Il y a beaucoup d'autres choses à faire dans la commune :

- la rénovation des cours de tennis
- la rénovation des cours pétanque
- l'aire de jeux : 1 seule a été mise au budget alors qu'il s'agit de sécurité et de service à la population.

Ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été répétées depuis plusieurs mois.

Il y aura forcément un impact sur le reste des investissements pour la ville.

*M le Maire : l'option de l'école Salengro a été enlevée. Nous récupérons dans l'enveloppe 1 million d'euro en 2024. Projet à venir : une nouvelle école.*

*L'enveloppe de 5.5 millions en investissement est dédiée pour 3 millions à la rénovation énergétique et 2,5 millions seront répartis sur le reste des investissements pour la commune. La rénovation énergétique ne sera pas le seul investissement.*

*Les communes qui avaient de l'avance budgétaire seront plus à l'aise mais ce ne sera pas le cas de toutes et Lambres n'en avait pas.*

*C Sanchez : personne n'a demandé d'arrêter le projet de rénovation énergétique. Plusieurs demandes ont été faites pour avoir une réunion avec Dalkia, elle vient seulement d'être faite.*

*De nombreuses questions que nous avons posées sont restées sans réponse alors que les travaux devraient commencer dans 1 mois et demi.*

*M le Maire : le calendrier des travaux n'est pas finalisé, nous devons le recevoir.*

*C Sanchez : il y a eu trop peu d'échanges d'une façon générale sur les dossiers. J'étais contre la hausse des taxes locales, heureusement pas maintenue. Les demandes de point budgétaire faites à plusieurs reprises ont été sans retour.*

*J'assume le fait que je voterai contre le budget. C'est un réel manque d'informations et de communication qui mène à ce problème. La baisse de la subvention du CCAS s'est faite sans concertation, idem pour celle de l'amicale du personnel.*

*R Obaa Abena : les coûts énergétiques vont-ils réellement baisser ? les économies espérées vont-elles être réelles ?*

*P Krzykala : nous n'avons aucune information sur le prêt que devra faire la commune, à quel taux sera-t-il ?*

*M le maire, vous avez travaillé seul sur la rénovation énergétique depuis le début. Vous n'avez pas sollicité les adjoints.*

*M le Maire : ce n'est pas le cas, nous avons eu des échanges dès le départ.*

*P krzykala : toutes les questions que nous avons posées sont restées sans réponse de la part de Dalkia, ce qui n'est pas du tout rassurant et pas normal à 1 mois ½ du début du chantier.*

*T Goéminne : M le maire, quand vous dites que le travail a été fait ensemble, j'étais le seul convié et présent. Le projet est trop important pour ne pas être préparé avec les conseillers.*

*M le Maire : ce n'est pas honnête de dire ça aujourd'hui.*

*T Goéminne : personne n'avait d'informations, il n'y a eu aucune réponse à nos questions. La réunion que nous demandions n'a eu lieu que dernièrement. Il était nécessaire de travailler ensemble sur ce projet.*

*Sur le budget, il y a eu également un réel manque de communication.*

*Le prêt de 600 000 € fait en 2022, n'a pas été subventionné, ce qui est anormal vu l'impact sur un budget.*

*La DGS essaie depuis son arrivée de rattraper des fonds en termes de subventions.*

*Concernant le taux du dernier emprunt : s'il y avait eu de la réactivité, on aurait encore pu gagner 1% - Tout ça s'est fait « à l'arrache », comme beaucoup d'autres choses.*

*M le Maire : si nous allons à l'emprunt, c'est qu'il y a un projet concret. Nous allons chercher le meilleur taux. Nous essayons de rattraper les subventions.*

*On a été réactif. Les données bougent il faut s'adapter.*

*T Goéminne : à l'époque de la signature avec Dalkia, nous avons tous été « pressés », il fallait travailler très vite. Nous étions dans le marché UGAP qu'il a fallu quitter très vite pour Dalkia, pourquoi ?*

*M le Maire : on était sur du prévisionnel mais les données ont changé. Nous ne sommes pas sortis du marché UGAP mais arrivés en fin de contrat.*

*T Goéminne : l'accès sécuritaire à certains bâtiments pour les techniciens qui interviendront est à prévoir. Le coût complémentaire n'a pas été intégré dans la réflexion, comme d'autres choses, ce sont des frais non prévus sur un budget déjà fragilisé.*

*M le Maire : la ligne budgétaire de provision en investissement existe pour faire face à ces impondérables.*

*C Sanchez : ligne de quel montant ? pour faire face à quoi ?*

*M le Maire : je ne connais pas le montant exact mais à vérifier.*

*T Goéminne : il n'y a jamais eu de travail régulier avec les adjoints, ce n'est pas normal.*

*M le Maire : le projet a été présenté plusieurs fois.*

*T Goéminne : ce n'est pas le présenter qu'il fallait faire mais travailler en commun, même si comme le maire le dit, les conseillers ne sont pas des spécialistes.*

*C Woskalo : j'ai demandé à voir le dossier Dalkia depuis près d'1 an, je l'ai eu il y a quelques semaines.*

*Maintenance Dalkia : pas claire, certains devis entrent dans le forfait Dalkia mais d'autres devis arrivent, qu'en est-il d'autant que le montant de ce devis est élevé. Des travaux en interne ne pourront plus être faits.*

*Ma réflexion n'est pas dirigée contre le maire mais dans l'intérêt des Lambrésiens dans le long terme.*

*M le Maire : dans le long terme, ces travaux auront un intérêt et doivent être menés. Une présentation de la démarche a été faite. 2 candidats dont le second était 50% plus cher. Cela n'a pas été fait à la légère. L'accompagnement de l'AMO est de bon niveau.*

*C Woskalo : l'AMO ne connaît pas les finances compliquées de la commune. Il a aidé à rectifier certaines choses mais des points sont encore sans réponse. Concernant le désamiantage, quel montant sera à notre charge ?*

*M le Maire : uniquement les points non constatés à l'audit. Pas connus à ce stade.*

*T Goéminne : quel sera le coût de la décoration après travaux ?*

*C Woskalo : d'après le dossier que j'ai eu, la décoration est prise en charge.*

*P Krzykala : la commission développement durable n'a réuni les élus qu'une seule fois. Puis plus rien.*

*C Woskalo : toutes les questions sur les menuiseries se trouvaient dans le dossier transmis il y a 1 mois, j'avais posé ces questions depuis près d'1 an.*

*Il y a trop d'incertitudes dans ce marché. Je ne suis pas contre la réhabilitation mais pas à court terme surtout concernant le prêt nécessaire.*

*M le Maire : le dossier PRO n'est pas encore signé. Il n'y a pas encore d'engagement de travaux. Nous sommes en attente des éléments pour savoir si on reporte ou si on lisse les travaux. La période de crise est venue tout perturber.*

*E Aubert : même sans la période de crise les questions de Christophe auraient dû avoir une réponse et restent d'actualité.*

*M le Maire : aucun chantier engagé par la commune s'est fait sans incertitude.*

*Lorsque Dalkia donnera toutes les informations on se positionnera.*

*Il s'agit d'un marché global, il faudra signer un avenant pour le modifier.*

*P Krzykala : donc si un avenant est signé, il y aura des frais de dédit. Pourquoi les démarches concernant le prêt et les dossiers de subventions n'ont pas été faits avant.*

*C Woskalo : il n'y eu aucun dossier de demande de subventions depuis décembre 2021 et les adjoints et conseillers n'ont pas été tenus informés.*

*M le Maire : sans travaux on ne peut pas faire de demandes de subventions.*

*C Woskalo : les dossiers ont été déposés depuis l'arrivée de la nouvelle DGS. Les dossiers se déposent avant mais pas pendant ou après. Cela permet de faire une estimation. Entre 2021 et 2022 quels dossiers ont été déposés ?*

*M le Maire : si report nécessaire on le fera.*

*P Krzykala : au moment du vote qui a validé le projet, on n'aurait pas dû voter parce que nous n'avions pas d'informations. Nous l'avons fait en toute confiance, nous n'aurions pas dû.*

*C Sanchez : le planning est-il fait ? à quel moment l'organisation sera mise en place pour la population, les services ? Quand est-il de la location de salles ?*

*M le Maire : les salles sont bloquées de mai à novembre 2023.*

*C Sanchez : lors de la réunion avec Dalkia, le chef de chantier ne savait même pas où il devait forer, pas d'analyse en amont à 1.5 mois du chantier. Pas rassurant.*

*C Woskalo : il n'avait même pas le plan du parking pour les réseaux souterrains.*

*M le Maire : je ne vous comprends pas. L'AMO est là pour ça. Le projet a été validé avec les adjoints.*

*T Goéminne : auparavant tout était vu en bureau, ce qui n'existe plus maintenant. Le maire travaille seul, sans échanges.*

*E Aubert / J Duez : nous suivons une conversation règlement de compte qui est gênante et déplacée  
Cette remarque est confirmée par plusieurs conseillers.*

*E Samain : il s'agit d'un règlement de compte qui ne doit pas avoir lieu en conseil municipal mais en bureau.*

*C Woskalo : il est tout à fait légitime de dire ce qui ne va pas en conseil municipal.*

*R Obaa Abena : il existe un réel problème au sein du bureau qui transpire avec vos échanges de ce jour et vous n'arrivez pas à discuter pour gérer un problème budgétaire.  
En pré-conseil, cela aurait dû être évoqué, éventuellement faire un vote mais pas avoir ces altercations aujourd'hui.*

*Plusieurs conseillers municipaux confirment que l'ambiance est malsaine et tendue entre adjoints et maire.*

*Maire : un phasage dans le projet existe, entre chaque étape le projet évolue. Il ne sert à rien de diffuser des documents avant la phase finale. Les documents sont très compliqués techniquement. Il est plus pertinent de rester sur des présentations générales pour les élus. Pour rappel, le SCOT accompagne aussi la commune dans l'élaboration du projet.  
S'il y a eu un manque de communication, je le regrette, mais à mon niveau, j'avais tous les éléments pour prendre des décisions et vous en faire part, ce que j'ai fait.  
Nous ne passerons pas à l'étape suivante si nous n'avons pas les informations précises de Dalkia. Une délibération modificative sera prise pour s'ajuster dans le budget si report ou décalage.  
N'oubliez pas le contexte économique.*

*A Belfer : la charge de personnel peut être revue à la baisse sur la partie contractuelle pour ne pas toucher à d'autres lignes sensibles. Je comprends que nous n'avons pas les mêmes marges de manœuvre par rapport au privé.  
Bonne chose de n'avoir pas remonter les taxes*

*Maire : nos services sont calés sur un niveau de prestation important. Le budget est présenté à l'équilibre. Il sera amendé si nécessaire par des délibérations modificatives. Si il n'est pas voté, il pourra y avoir un impact sur le fonctionnement général de la mairie.*

*C Sanchez : on ne peut pas effectivement prévoir l'avenir. S'il y avait une nouvelle crise comment fait-on budgétairement ?*

*En aucun cas, les adjoints sont là pour « dézinguer » le maire.*

*Ce sont juste des questions pour avancer dans la communication qui nous manque.*

*Pour exemple : il y a quelques semaines, le maire dit que l'on peut prévoir les livres de fin d'année puis ce n'est plus le cas. Le devis est déjà parti.*

*Ce n'est pas du règlement de compte mais juste la démocratie. On entend trop de choses à l'extérieur. Je n'ai jamais voté contre un seul budget mais nous devons travailler avant tout, pour les habitants. Chacun votera en âme et conscience mais le combat est pour la ville et non contre quelqu'un*

*R Obaa Abena : ce soir un constat est fait qu'il y a un réel problème au sein du bureau qu'il faut le régler rapidement pour qu'aux prochains conseils, on ne vive pas ce que l'on a vécu ce soir.*

*Maire : le bilan des 3 premières années du mandat montre que nous avons mené des choses positives. Le contexte de travail est difficile depuis le début du mandat. Des choix ont été faits par rapport au budget qui devront probablement évoluer dans le courant de l'année. Il faut savoir se remettre en question. Le projet de la réhabilitation énergétique, a une structuration mais il avance d'une façon difficile tenant compte de plusieurs facteurs.*

*Le marché est très novateur. Au départ les partenaires voulaient s'engager mais les règles ont changé avec le temps –l'enthousiasme a un peu disparu – il faut avancer et sortir de tout ça.*

*A l'issue du vote à bulletin secret demandé par le tiers des conseillers municipaux, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à la majorité*

- **POUR : 14**
- **CONTRE : 11**
- **ABSTENTION : 3**

**VALIDENT le budget primitif 2023.**

## **20-Information : marché public conclu en 2022**

Un seul marché a été signé en 2022 : le marché du cimetière

Montant : 274 155.30 €

## **21-Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public**

Pour encadrer les enfants qui mangent le midi aux restaurants scolaires, nous sollicitons des enseignants qu'il nous faut rémunérer. Les taux maxima de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payés par elles, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et de l'arrêté ministériel du 11 janvier 1985. Il revient dès lors à la collectivité territoriale concernée de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par le texte évoqué ci-dessus. Le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, entraîne une revalorisation des taux plafonds des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles à compter du 1<sup>er</sup> février 2017. En conséquence, les taux plafonds de rémunération de ces heures supplémentaires sont fixés aux montants figurant dans les tableaux ci-dessous.

	Taux maximum à compter du 1er février 2017
<b>HEURE D'ENSEIGNEMENT</b>	
Instituteurs exerçants ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 €
Instituteurs exerçant en collège	22,26 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,82 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	27,30 €
<b>HEURE D'ÉTUDE SURVEILLÉE</b>	
Instituteurs exerçants ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €
Instituteurs exerçant en collège	20,03 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,57 €
<b>HEURE DE SURVEILLANCE</b>	
Instituteurs exerçants ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 €
Instituteurs exerçant en collège	10,68 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	13,11 €

Il est proposé de retenir ces montants pour rémunérer les enseignants. Un arrêté individuel sera pris. Il fixera le montant de l'indemnité et les conditions d'attribution.

***Avis favorable de la commission.***

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité, VALIDENT le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public.*

**22-Marché Public des Services Assurances – Appel d’offres**

Une consultation va être lancée car nos marchés d’assurance arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Ils seront reconduits pour 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Une annonce sera publiée sur les journaux d’annonces légales pour la mise en appel d’offres. Il vous est proposé d’autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et signer par la suite les marchés.

***Avis favorable de la commission.***

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l’unanimité, VALIDENT l’appel d’offres relatif au marché de renouvellement des assurances communales.*

**QUESTIONS DIVERSES : pas de question.**

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.**

**Le secrétaire de séance**

M Yaël CZUPRYNA

**Le Maire, président de séance**

**Bernard GOULOIS**